INCEPT Group - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Net € 31/12/2023	Net € 31/12/2022
Chiffre d'affaires	**75 433 994**	**67 423 059**
Autres produits d'exploitation	601 818	268 788
Achats consommés	-49 007 756	-44 886 908
Autres approvisionnements	-1 762 692	-1 604 438
Autres charges externes	-8 026 967	-7 459 787
Charges de personnel	-10 259 697	-8 300 610
Autres charges d'exploitation	-161 031	-92 138
Impôts et taxes	-232 330	-583 482
Dotations aux amortissements et aux provisions	-448 344	-639 817
Résultat d'exploitation consolidé	**6 136 995**	**4 124 668**
Produits financiers	167 924	-27 507
Charges financières	-3 845 500	-2 913 593
Résultat financier consolidé	**-3 677 575**	**-2 941 100**
Résultat courant consolidé	**2 459 420**	**1 183 567**
Résultat exceptionnel consolidé	**-264 127**	**139 158**
Impôt sur les bénéfices	-915 113	-530 378
Résultat net des entreprises intégrées	**1 280 180**	**792 348**
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Résulat net consolidé	**1 280 180**	**792 348**
dont part groupe	708 160	745 613
dont part minoritaires	572 019	46 734

DocuSign Envelope ID: A644EEBF-89AF-44D0-BB8C-5AA4DCB92DC9

Incept Group
Société par actions simplifiée au capital de 10.587.087 €
Saint-Estève (66240) – 58, avenue de Rivesaltes
819 923 228 RCS Perpignan

(ci-après la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 14 JUIN 2024

RAPPORT DE GESTION EN VUE DE L'APPROBATION
DES COMPTES CONSOLIDES
CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Chers Associés,

Nous vous rappelons que, conformément au contrat de prêt senior conclu par la société Incept Group, la Société a l'obligation d'établir des comptes consolidés.

En application des statuts et des dispositions de l'article L.233-16 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'activité du groupe Incept Group au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettons à votre approbation le bilan et les comptes consolidés dudit exercice.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. Définition du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du groupe Incept Group (ci-après, le « **Groupe** ») comprenait les sociétés suivantes :

Incept Group	**Société Mère**
Onedirect	**100,00 %**
Callink	**100,00 %**
Cleyver	**100,00 %**
Onedirect Communicaciones SLU (Espagne)	**100,00 %**
Onedirect SRL (Italie)	**100,00 %**
Onedirect GmbH (Allemagne)	**100,00 %**
01direct LTD (Royaume-Uni)	**100,00%**
OD Communications B.V (Pays-Bas)	**100,00 %**
Wipple	**100,00 %**

Il est rappelé que les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes sociaux proposés par chaque société à sa société contrôlante et vérifiés par le ou les Commissaire(s) aux comptes (dans les sociétés où leur présence est obligatoire).

La date de clôture de l'ensemble des sociétés du Groupe est le 31 décembre de chaque année.

DocuSign Envelope ID: A644EEBF-89AF-44D0-BB8C-5AA4DCB92DC9

Les comptes consolidés présentés ont une durée de 12 mois, les comptes des filiales ayant une durée de 12 mois.

Nous vous demanderons, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous seront présentés.

2. Situation de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité des filiales du Groupe a été la suivante :

- **Concernant la société Onedirect** :

 L'examen du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laisse apparaître un chiffre d'affaires de 54.155.729 € contre 54.660.449 € au titre de l'exercice précédent et un résultat de 1.448.208 € contre 1.786.439 € au titre de l'exercice précédent.

- **Concernant la société Callink** :

 L'examen du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laisse apparaître un chiffre d'affaires de 2.464.761 € contre 2.744.585 € au titre de l'exercice précédent et un résultat de (357.309) € contre (184.517) € au titre de l'exercice précédent.

- **Concernant la société Wipple** :

 L'examen du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laisse apparaître un chiffre d'affaires de 13.128.687 € contre 11.583.350 € au titre de l'exercice précédent et un résultat de 2.860.097 € contre un résultat de 1.561.513 € au titre de l'exercice précédent.

- **Concernant la société Cleyver** :

 L'examen du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laisse apparaître un chiffre d'affaires de 179.844 € et un résultat de (90.807) €.

- **Concernant la société Onedirect Comunicaciones SLU** :

 L'examen du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laisse apparaître un chiffre d'affaires de 19.181.555 € contre 21.529.448 € au titre de l'exercice précédent et un résultat de 299.735 € contre 428.038 € au titre de l'exercice précédent.

- **Concernant la société Onedirect SRL** :

 L'examen du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laisse apparaître un chiffre d'affaires de 5.356.037 € contre 4.453.025 € au titre de l'exercice précédent et un résultat de 47.177 € contre un résultat de 55.917 € au titre de l'exercice précédent.

DocuSign Envelope ID: A644EEBF-89AF-44D0-BB8C-5AA4DCB92DC9

- **Concernant la société Onedirect GmbH** :

 L'examen du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laisse apparaître un chiffre d'affaires de 9.227.809 € contre 9.368.929 € au titre de l'exercice précédent et un bénéfice de 325.204 € contre une perte de 452.841 € au titre de l'exercice précédent.

- **Concernant la société 01direct LTD :**

 L'examen du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laisse apparaître un chiffre d'affaires de 9.383.091 € contre 8.774.003 € au titre de l'exercice précédent et une perte de 535.443 € contre 188.558 € au titre de l'exercice précédent.

- **Concernant la société OD Communications B.V :**

 L'examen du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laisse apparaître un chiffre d'affaires de 3.621.295 € contre 3.292.302 € au titre de l'exercice précédent et un bénéfice de 67.097 € contre une perte de 76.626 € au titre de l'exercice précédent.

Au niveau de la société-mère Incept Group, il est relevé que l'activité de l'année 2023 s'est traduite par un chiffre d'affaires de 3.371.401 € (contre 2.889.623 € au titre de l'exercice précédent).

3. Evènements importants intervenus au sein du Groupe depuis la clôture de l'exercice

Acquisition du solde du capital social restant de la société Wipple par la société Callink

En date du 29 mars 2024, la société Callink a acquis les 20% restants du capital social et des droits de vote de la société Wipple, portant sa détention à 100 % du capital social de ladite société.

Transmission universelle de patrimoine de la société Wipple à la société Callink

Le 27 mai 2024, la société Callink a signé un projet de déclaration de dissolution sans liquidation de la société Wipple par application de l'article 1844-5 du Code civil avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Fusion par absorption de la société MOD par la société Incept Group

Courant de l'année 2024, il est envisagé par la société MOD de signer et de déposer au Greffe du Tribunal de Commerce un projet de traité de fusion par absorption par la société Incept Group, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

4. Evolution prévisible du Groupe

Les perspectives d'avenir de la Société sont étroitement liées à celles de ses filiales.

DocuSign Envelope ID: A644EEBF-89AF-44D0-BB8C-5AA4DCB92DC9

5. Activités en matière de recherche et de développement au sein du Groupe

L'objet du Groupe ne nécessite pas d'activité particulière en matière de recherche et de développement.

6. Résultats économiques et financiers du Groupe

Les résultats du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 75.434 k€ (contre 67.423 k€ au titre de l'exercice précédent).

Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 76.035 k€ (contre 67.691 k€ au titre de l'exercice précédent).

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 69.899 k€ (contre 63.567 k€ au titre de l'exercice précédent).

Le résultat d'exploitation est de 6.137 k€ (contre 4.125 k€ au titre de l'exercice précédent).

Le résultat financier ressort à (3.678) k€ (contre (2.941) k€ au titre de l'exercice précédent).

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de (264) k€ (contre 139 k€ au titre de l'exercice précédent) et d'un montant d'impôt sur les bénéfices de (915) k€ (contre (530) k€ au titre de l'exercice précédent), le résultat net de l'ensemble consolidé se solde par un bénéfice de 1.280 k€ (contre un bénéfice de 792 k€ au titre de l'exercice précédent).

DocuSign Envelope ID: A644EEBF-89AF-44D0-BB8C-5AA4DCB92DC9

Examen du bilan consolidé

Les principaux postes de l'actif font apparaître les informations suivantes (en k€ et par arrondi) :

	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF IMMOBILISE		
- Immobilisations incorporelles	50.396	49.459
Dont Ecarts d'acquisition	48.977	48.977
- Immobilisations corporelles	1.233	1.051
- Immobilisations financières	220	192
ACTIF CIRCULANT		
- Stocks et en cours	6.547	6.908
- Clients et comptes rattachés	8.514	9.280
- Impôt différé	328	119
- Autres créances	2.642	2.080
- Valeurs mobilières de placement	107	107
- Disponibilités	14.241	12.978
- Comptes de régularisation et assimilés	1.255	1.065
TOTAL	**85.485**	**83.239**

Les principaux postes du passif font apparaître les informations suivantes (en k€ et par arrondi) :

	31.12.2023	31.12.2022
Capitaux propres	14.765	13.793
Autres fonds propres	/	/
Intérêt minoritaire	1.412	837
Provisions pour risques et charges	124	126
Dettes	68.228	67.089
Comptes de régularisation et assimilés	955	1.395
TOTAL	**85.485**	**83.239**

DocuSign Envelope ID: A644EEBF-89AF-44D0-BB8C-5AA4DCB92DC9

Examen du compte de résultat (en k€ et par arrondi) :

	31.12.2023	31.12.2022
. Résultat d'exploitation	6.137	4.125
. Résultat financier	(3.678)	(2.941)
. Résultat exceptionnel	(264)	139
. Impôts sur les bénéfices	(915)	(530)
. Résultat ensemble consolidé	1.280	792

7. Contrôle du Commissaire aux comptes

Nous vous donnerons lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lequel procédera aux contrôles et vérifications prévus par la réglementation en vigueur.

*

* *

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous seront présentés.

Le Président

DocuSigned by:
Stéphan Cros
585FEBB0A9B0402...

INCEPT Group - BILAN CONSOLIDE

Actif	Brut	A&P	Net	Brut	A&P	Net
	31/12/2023			31/12/2022		
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	52 737 516	2 341 216	50 396 300	51 510 261	2 051 494	49 458 768
dont Ecarts d'acquisition	*49 450 173*	*473 000*	*48 977 173*	*49 450 173*	*473 000*	*48 977 173*
Immobilisations corporelles	2 867 958	1 635 146	1 232 812	2 420 612	1 369 127	1 051 485
Immobilisations financières	220 269	0	220 269	192 387	0	192 387
Total	**55 825 743**	**3 976 362**	**51 849 381**	**54 123 260**	**3 420 621**	**50 702 640**
Actif circulant						
Stocks et en-cours	7 105 047	557 691	6 547 356	7 577 001	669 095	6 907 906
Clients et comptes rattachés	9 182 850	668 482	8 514 368	9 993 360	713 594	9 279 766
Impôts différés actif	328 498	0	328 498	119 278	0	119 278
Autres créances	2 655 498	13 245	2 642 253	2 080 542	0	2 080 542
Valeurs mobilières de placement	106 979	0	106 979	106 980	0	106 980
Disponibilités	14 240 969	0	14 240 969	12 977 666	0	12 977 666
Total	**33 619 841**	**1 239 418**	**32 380 424**	**32 854 825**	**1 382 689**	**31 472 137**
Comptes de régularisation et assimilés	1 255 030	0	1 255 030	1 064 570	0	1 064 570
Total de l'actif	**90 700 614**	**5 215 779**	**85 484 834**	**88 042 656**	**4 803 309**	**83 239 347**

Passif	Net €	Net €
	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres		
Capital	10 586 087	10 454 842
Primes	332 460	166 205
Réserves	3 138 625	2 426 692
Résultat de l'exercice	708 160	745 613
Total Groupe	**14 765 332**	**13 793 353**
Intérêts minoritaires		
Sur réserves	839 925	790 110
Sur résultat	572 019	46 734
Total Minoritaires	**1 411 944**	**836 844**
Provisions pour risques et charges	**124 020**	**125 938**
Dettes financières		
Emprunt obligataire convertible	20 241 411	18 401 284
Obligations simples (dette junior + BPI OR + avance en compte-courant BPD	12 313 543	11 912 501
Emprunts bancaires	17 121 525	19 857 313
Autres emprunts bancaires	0	1 035
Avances conditionnées	0	0
Crédit-baux	99 163	104 422
Intérêts courus non échus	1 741 121	1 341 321
Total Dettes financières	**51 516 763**	**51 617 875**
Autres dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 967 642	10 688 181
Dettes fiscales et sociales	3 381 402	2 119 760
Autres dettes	2 362 356	2 662 888
Comptes de régularisation et assimilés	**955 375**	**1 394 509**
Total du passif	**85 484 835**	**83 239 347**



INCEPT Group

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

INCEPT Group

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés.

Au Président,

Opinion

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société INCEPT Group et dans le cadre des financements bancaires, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de celle-ci, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière au 31 décembre 2023 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice écoulé.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel « mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises » et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle au regard des règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes consolidés, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces comptes consolidés ont été établis sous votre responsabilité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.

Il nous appartient d'établir un rapport sur comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel « mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises » et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des comptes consolidés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à cette norme et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes consolidés

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins. Si vous souhaitez que notre rapport d'audit soit divulgué à un tiers dans un contexte différent de celui pour lequel il a été établi, vous devrez nous en demander l'autorisation préalable par écrit. Nous fixerons alors les modalités applicables à cette divulgation. En tout état de cause, nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Montpellier, le 6 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Therese MERCIER

Signé numériquement par Marie-Therese MERCIER
DN : cn=Marie-Therese MERCIER, c=FR, o=EY Associes, ou=0002 817723687, email=marie-therese.mercier@fr.ey.com
Date : 2024.06.06 19:20:37 +02'00'

Marie-Thérèse Mercier

INCEPT Group - BILAN CONSOLIDE

Actif	Brut	A&P	Net	Brut	A&P	Net
	31/12/2023			31/12/2022		
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	52 737 516	2 341 216	50 396 300	51 510 261	2 051 494	49 458 768
dont Ecarts d'acquisition	*49 450 173*	*473 000*	*48 977 173*	*49 450 173*	*473 000*	*48 977 173*
Immobilisations corporelles	2 867 958	1 635 146	1 232 812	2 420 612	1 369 127	1 051 485
Immobilisations financières	220 269	0	220 269	192 387	0	192 387
Total	**55 825 743**	**3 976 362**	**51 849 381**	**54 123 260**	**3 420 621**	**50 702 640**
Actif circulant						
Stocks et en-cours	7 105 047	557 691	6 547 356	7 577 001	669 095	6 907 906
Clients et comptes rattachés	9 182 850	668 482	8 514 368	9 993 360	713 594	9 279 766
Impôts différés actif	328 498	0	328 498	119 278	0	119 278
Autres créances	2 655 498	13 245	2 642 253	2 080 542	0	2 080 542
Valeurs mobilières de placement	106 979	0	106 979	106 980	0	106 980
Disponibilités	14 240 969	0	14 240 969	12 977 666	0	12 977 666
Total	**33 619 841**	**1 239 418**	**32 380 424**	**32 854 825**	**1 382 689**	**31 472 137**
Comptes de régularisation et assimilés	1 255 030	0	1 255 030	1 064 570	0	1 064 570
Total de l'actif	**90 700 614**	**5 215 779**	**85 484 834**	**88 042 656**	**4 803 309**	**83 239 347**

Passif	Net €	Net €
	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres		
Capital	10 586 087	10 454 842
Primes	332 460	166 205
Réserves	3 138 625	2 426 692
Résultat de l'exercice	708 160	745 613
Total Groupe	**14 765 332**	**13 793 353**
Intérêts minoritaires		
Sur réserves	839 925	790 110
Sur résultat	572 019	46 734
Total Minoritaires	**1 411 944**	**836 844**
Provisions pour risques et charges	**124 020**	**125 938**
Dettes financières		
Emprunt obligataire convertible	20 241 411	18 401 284
Obligations simples (dette junior + BPI OR + avance en compte-courant BPD	12 313 543	11 912 501
Emprunts bancaires	17 121 525	19 857 313
Autres emprunts bancaires	0	1 035
Avances conditionnées	0	0
Crédit-baux	99 163	104 422
Intérêts courus non échus	1 741 121	1 341 321
Total Dettes financières	**51 516 763**	**51 617 875**
Autres dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 967 642	10 688 181
Dettes fiscales et sociales	3 381 402	2 119 760
Autres dettes	2 362 356	2 662 888
Comptes de régularisation et assimilés	**955 375**	**1 394 509**
Total du passif	**85 484 835**	**83 239 347**

INCEPT Group - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Net € 31/12/2023	Net € 31/12/2022
Chiffre d'affaires	**75 433 994**	**67 423 059**
Autres produits d'exploitation	601 818	268 788
Achats consommés	-49 007 756	-44 886 908
Autres approvisionnements	-1 762 692	-1 604 438
Autres charges externes	-8 026 967	-7 459 787
Charges de personnel	-10 259 697	-8 300 610
Autres charges d'exploitation	-161 031	-92 138
Impôts et taxes	-232 330	-583 482
Dotations aux amortissements et aux provisions	-448 344	-639 817
Résultat d'exploitation consolidé	**6 136 995**	**4 124 668**
Produits financiers	167 924	-27 507
Charges financières	-3 845 500	-2 913 593
Résultat financier consolidé	**-3 677 575**	**-2 941 100**
Résultat courant consolidé	**2 459 420**	**1 183 567**
Résultat exceptionnel consolidé	**-264 127**	**139 158**
Impôt sur les bénéfices	-915 113	-530 378
Résultat net des entreprises intégrées	**1 280 180**	**792 348**
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Résulat net consolidé	**1 280 180**	**792 348**
dont part groupe	708 160	745 613
dont part minoritaires	572 019	46 734

I. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

I.1 Référentiel comptable

La consolidation de la société INCEPT GROUP est effectuée en conformité avec les règles françaises.
Les comptes consolidés intègrent toutes les sociétés du Groupe INCEPT GROUP
Pour les exercices 2022 et 2023, les comptes consolidés couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre.
Les montants mentionnés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (k€), sauf indications contraires.

Changement de méthode

Le Règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 est abrogé et remplacé par le Règlement ANC 2020-01 du 6 mars 2020 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

L'application de ce nouveau Règlement pour l'établissement des comptes consolidés du INCEPT Group constitue un changement de méthode comptable.

Le Règlement ANC 2020-01 est appliqué de manière prospective aux transactions survenues après la date de 1ere application ainsi qu'aux contrats conclus après cette même date, sous réserve de dispositions particulières permettant une application rétrospective de quelques méthodes.

Le Groupe ayant précédemment opté pour l'application de la plupart des méthodes de référence définies par le Règlement CRC 99-02, devenues obligatoires dans le cadre du Règlement ANC 2020-01, les effets de ce changement de méthode se limitent aux points suivants :

- Au niveau de la présentation du bilan consolidé ACTIF, les écarts d'acquisition sont désormais présentés avec les Immobilisations incorporelles (ils étaient présentés sur une ligne distincte précédemment).
- Au niveau du compte de résultat :
 - o les Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition sont désormais présentées en résultat d'exploitation (elles étaient présentées en dessous du résultat exceptionnel précédemment) ;
 - o deux nouveaux sous-totaux ont été ajoutés au niveau du compte de résultat synthétique : « Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition » et « Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements des écarts d'acquisition ».

Conformément à l'article 4 du Règlement ANC 2020-01, le Groupe présente l'exercice comparatif de ses états de synthèse selon le format prescrit par le présent Règlement.

I.2 Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés de la société INCEPT GROUP au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes d'évaluation et de continuité d'exploitation.

Les entreprises dans lesquelles la société INCEPT GROUP exerce, directement ou indirectement, un contrôle

exclusif sont consolidées par intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;

L'incidence des opérations réciproques entre les sociétés intégrées a été éliminée tant au niveau du bilan que du compte de résultat.

Information sur les méthodes de conversion utilisées pour la consolidation des filiales étrangères

Les filiales consolidées étrangères suivantes de la société INCEPT GROUP sont situées à l'intérieur de la zone Euro :

- Onedirect Comunicaciones SLU (Espagne)
- Onedirect SRL (Italie)
- Onedirect GmbH (Allemagne)
- Onedirect Communications bv (Pays-Bas)

La filiale 01Direct Ltd est située au Royaume-Uni et établit ses comptes en livres sterling (GBP). Les comptes de bilan hors capitaux propres sont convertis au taux de clôture et les comptes de résultat au taux moyen de change de l'année. Les capitaux propres sont convertis au taux historique. L'écart résultant de la conversion en euros pour la consolidation est comptabilisé en écart de conversion.

Date de clôture des exercices des entreprises consolidées

La date de clôture des exercices de toutes les sociétés consolidées est le 31 décembre.

Faits caractéristiques

Le Groupe a poursuivi son objectif de croissance organique en étoffant son offre commerciale grâce à l'intégration de l'activité Digital WorkSpace (DWS) de WIPPLE.

A partir de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023, la société ODInvest est société tête de groupe de l'intégration fiscale avec Incept Group, OneDirect et Callink.

En date du 29 mars 2024, la société CALLINK a acquis les 20% restants du capital social et des droits de vote de la société WIPPLE, portant sa détention à 100% du capital social de ladite société.

Transmission universelle de patrimoine de la société Wipple à la société CALLINK
Le 27 mai 2024, la société CALLINK a signé un projet de déclaration de dissolution sans liquidation de la société WIPPLE par application de l'article 1844-5 du Code Civil avec effet rétroactif au 1er janvier 2024

I.3 Méthodes et règles d'évaluation

I.3.1 *Frais de recherche et de développement*

Aucune dépense de recherche et de développement n'a été engagée par le groupe au cours de l'exercice.

I.3.2 *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent dans les comptes consolidés pour leur prix d'acquisition.

Le mode d'amortissement retenu pour l'ensemble des immobilisations est le mode linéaire.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation prévue des biens par application de taux homogènes au sein du Groupe :

	Durée
Incorporels : logiciels	1 à 3 ans
Installations générales agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 6 ans

I.3.3 *Ecarts d'acquisition*

Les écarts d'acquisition éventuellement dégagés lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation d'une nouvelle filiale sont déterminés par différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres comprenant le prix d'acquisition et les coûts directs imputables, nets d'impôts,
- Et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan. Ils ne font pas l'objet d'amortissement.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan dans les provisions pour risques et rapportés aux résultats sur une période déterminée en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition.

Lorsque la prise de contrôle dégage un écart d'acquisition négatif, aucun écart d'évaluation positif n'est constaté.

Le groupe apprécie à la clôture s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué sur la base d'hypothèses à moyen terme retenues par le groupe, principalement selon le niveau de rentabilité du groupe et de ses perspectives d'avenir.

Au 31 décembre 2021, une perte de valeur a été identifié par le groupe sur l'acquisition de Alliance Telecom intervenu en 2018, une provision pour dépréciation a donc été comptabilisée pour 473 k€ à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié par le groupe, aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

I.3.4 *Contrats de location financement*

Les biens financés par crédit-bail sont considérés comme ayant été achetés à crédit :

- Ces biens sont enregistrés en immobilisation à l'actif du bilan pour la valeur du bien stipulée au contrat.
- En contrepartie, la dette financière qui représente le crédit conventionnellement obtenu pour le financement de ces biens est enregistrée au passif.

Les redevances enregistrées parmi les loyers dans les comptes individuels sont annulées par la constatation d'une charge financière et du remboursement progressif de la dette financière.

Les biens donnent lieu à l'établissement d'un plan d'amortissement.

I.3.5 *Stocks*

Les stocks font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 558 k€ au 31/12/2023, contre 669 k€ au 31/12/2022.

Onedirect SAS

Les dépréciations sont estimées comme suit en fonction de la rotation des stocks :

Références avec dernier mouvement antérieur à l'année en cours

Les références non mouvementées depuis plus d'un an sont dépréciées à 100 %.

Les articles périmés et non renouvelés, ne figurant plus sur le catalogue papier sont dépréciés à 100 %.

Cette partie de provision représente 1,04 % du stock au 31/12/2023.

Références avec dernier mouvement au cours du premier semestre

Les références n'ayant pas été mouvementées depuis plus de 6 mois sont provisionnées selon une méthode statistique fondée sur le calcul du taux de rotation des stocks par rapport au volume des ventes de l'exercice :

- si le taux de rotation > 360 jrs, taux de provision 100 %
- si 180 jrs < taux de rotation <360 jrs, taux de provision 60 %
- si le taux de rotation <180 jrs, taux de provision 40 %

Cette partie de provision représente 1,02% du stock au 31/12/2023.

Références avec dernier mouvement au cours du 2ème semestre

Les références ayant été mouvementées au cours des 6 derniers mois sont provisionnées selon une analyse ligne à ligne fondée sur le calcul du taux de rotation des stocks par rapport au volume des ventes des 3 derniers mois.

Pour les produits non mouvementés depuis 3 mois le taux de provision est de 80 %. Cette partie de provision représente 1,21 % du stock au 31/12/2023.

Pour les produits mouvementés dans les trois derniers mois :

- si le taux de rotation minimum entre la rotation du dernier mois et la rotation des 3 trois derniers mois est > 365 jours le taux de provision est de 20 %. Cette partie de provision représente 4,60 % du stock au 31/12/2023.
- si le taux de rotation minimum entre la rotation du dernier mois et la rotation des 3 trois derniers mois est compris entre 180 et 365 jours, le taux de provision est de 0%.
- si le taux de rotation minimum entre la rotation du dernier mois et la rotation des 3 trois derniers mois est < 180 jours le taux de provision est de 0%.

Le montant des stocks dépréciés au 31/12/2023 représente 8,02 % du stock total contre 8,81 % du stock total au

31/12/2022.

Wipple

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu. Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

I.3.6 *Dépréciation de créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée sur les créances douteuses, selon les modalités suivantes par pays.

Au niveau du groupe, la provision pour dépréciation des créances à 668 k€ au 31/12/2023 contre 714 k€ au 31/12/2022.

Le taux de provision représente 0,88 % du chiffre d'affaires en 2023 contre 0,96 % du chiffre d'affaires en 2022.

Onedirect SAS

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale française est de 68k€ et représente 10% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Les modalités de calcul sont les suivantes :

- Les créances douteuses (factures confiées aux prestataires Allianz Trade et Sogedi ainsi que les clients en redressement judiciaire ou en plan de sauvegarde) sont provisionnées à 100 % du montant hors taxes.
- Les créances échues depuis plus de 3 mois sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.
- Les créances échues depuis moins de 3 mois sont provisionnées selon une méthode statistique basée sur le taux de perte constatée sur l'exercice.

Espagne

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale Espagnole est de 78k€ et représente 11.7% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Les créances douteuses ainsi que les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 100 %.

Les créances échues de plus de 90 jours sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.

Italie

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale Italienne est de 128k€ et représente 19.1% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

Les créances échues depuis plus de 3 mois sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.

Allemagne

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale Allemande est de 238k€ et représente 35.6% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

Les créances échues depuis plus de 3 mois sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.

Royaume-Uni

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale Anglaise est de 20k€ et représente 3% de la

provision Groupe au 31/12/2023.

Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

Les créances échues depuis plus de 3 mois sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.

Pays-Bas

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale Néerlandaise est de 81k€ et représente 12% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

Les créances échues depuis plus de 3 mois sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.

Callink

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale est de 40k€ et représente 6% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

Les créances échues depuis plus de 3 mois sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.

Wipple

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale est de 15k€ et représente 2% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

I.3.7 *Frais d'émission d'emprunt*

Le groupe étale les frais d'émission d'emprunt sur la durée des emprunts.

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de l'étalement des frais d'émission sur la durée de vie des emprunts.

I.3.8 *Engagements de retraite*

Les engagements retraites au 31 12 2023 s'élèvent à 59 K€ et correspondent aux engagements pour les sociétés françaises.

Onedirect SAS, INCEPT Group, Callink et Cleyver

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite ont été estimés selon la méthode rétrospective prorata temporis sur la base des hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- progression annuelle des rémunérations de 1%
- turn over de 1% par an suivant les sociétés
- taux d'actualisation de 3,17%
- taux de charges sociales de 40% pour les non cadres
- taux de charges sociales de 45% pour les cadres

Wipple

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,20 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans

- Taux de rotation du personnel : 5 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2017/2019

Filiales étrangères

Pour les filiales Espagne, Italie et Allemagne, les engagements n'ont pas été évalués car ils sont estimés peu significatifs car :

- l'âge moyen et l'ancienneté sont faibles
- le turnover est plus élevé que pour les entités françaises .

Au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, il n'y a pas de salariés.

I.3.9 *Autres approvisionnements*

Ce poste inclut les coûts de transport, de routage, de catalogues et autres coûts de marketing.

I.3.10 *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel comprend les plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations et les opérations inhabituelles et hors exploitation courante par leur nature.

I.3.11 *Impôts sur les bénéfices*

- Impôts différés

Conformément au règlement 2020-01, l'approche dite « bilantielle » a été retenue. Cette méthode consiste à :

- Constater un impôt sur les différences résultant d'une opération passée et appelée ou susceptible de se manifester, à l'avenir, par une différence entre résultat comptable et résultat fiscal ;
- Retenir la conception étendue ;
- Evaluer les impôts différés selon la méthode du report variable.

Au titre de l'exercice, les impôts différés ont été générés par :

- les impôts liés aux opérations de retraitement, d'ajustement et d'élimination pratiquées en consolidation ;
- les charges provisoirement non déductibles (Organic, participation construction).

II. Informations relatives au périmètre de consolidation

Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

En 2022

Périmétre			31/12/2022	
Société	Adresse	SIRET	% contrôle	% intérêt
INCEPT Group	58 Av de Rivesaltes 66240 SAINT ESTEVE	RCS 819923228	société mère	
Onedirect SAS (France)	58 Av de Rivesaltes 66240 SAINT ESTEVE	RCS 421715731	100%	100%
Callink (France)	58 Av de Rivesaltes 66240 SAINT ESTEVE	RCS 827583485	100%	100%
Wipple (France)	28c rue Parmentier, 59650 Villeneuve d'Ascq	RCS 524291358	100%	100%
Onedirect Comunicaciones SLU (Espagne)	231 Calle Valencia, 08007 BARCELONE	CIF B62505524	100%	100%
Onedirect SRL (Italie)	Via Tiziano 32, 20145 MILANO	REA 1795073	100%	100%
Onedirect GmbH (Allemagne)	Beethoven Staße 5, 60325 FRANKFURT	DE81485578	100%	100%
01direct Ltd (Royaume-Uni)	Wilberforce Road Station Road LONDON NW44QE	8294893	100%	100%
OD Communications Bv (Pays-Bas)	Zekeringstraat 17A, 1014BM Amsterdam	856016111	100%	100%

Le 29 juillet 2022, le groupe a acquis la société Wipple.

En 2023

Périmétre			31/12/2023	
Société	Adresse	SIRET	% contrôle	% intérêt
INCEPT Group	58 Av de Rivesaltes 66240 SAINT ESTEVE	RCS 819923228	société mère	
Onedirect SAS (France)	58 Av de Rivesaltes 66240 SAINT ESTEVE	RCS 421715731	100%	100%
Callink (France)	58 Av de Rivesaltes 66240 SAINT ESTEVE	RCS 827583485	100%	100%
Wipple (France)	28c rue Parmentier, 59650 Villeneuve d'Ascq	RCS 524291358	100%	100%
CLEYVER (France)	58 Av de Rivesaltes 66240 SAINT ESTEVE	RCS 949023618	100%	100%
Onedirect Comunicaciones SLU (Espagne)	231 Calle Valencia, 08007 BARCELONE	CIF B62505524	100%	100%
Onedirect SRL (Italie)	Via Tiziano 32, 20145 MILANO	REA 1795073	100%	100%
Onedirect GmbH (Allemagne)	Beethoven Staße 5, 60325 FRANKFURT	DE81485578	100%	100%
01direct Ltd (Royaume-Uni)	Wilberforce Road Station Road LONDON NW44QE	8294893	100%	100%
OD Communications Bv (Pays-Bas)	Zekeringstraat 17A, 1014BM Amsterdam	856016111	100%	100%

En février 2023, Incept Group a créé la société Cleyver SAS afin de distribuer la marque Cleyver à d'autres clients que ceux de Onedirect. La société a débuté son activité commerciale (achats de marchandises, ventes de marchandises et salaires) au 2nd semestre 2023.

Toutes ces sociétés sont consolidées par intégration globale.

INCEPT Group (anciennement « Onedirect Holding - ODH ») a été créée en avril 2016 comme « newco » dans le cadre de l'acquisition de Onedirect Participations (« ODP ») par Naxicap Partners qui a été réalisée le 10 mai 2016. Depuis lors, Naxicap Partners remplace GIMV comme actionnaire majoritaire du INCEPT Group. Les autres actionnaires (fondateurs, dirigeant, management et BNP Paribas Développement) restent actionnaires minoritaires de INCEPT Group.

Les actions des investisseurs financiers sont détenues par OD Invest, une « finco » créée dans le cadre de l'acquisition du 10 mai 2016.

Le 27 juin 2017, après expiration du délai d'opposition des créanciers, ODH a intégré la société ODP dans le cadre d'une TUP (Transmission Universelle de Patrimoine) avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. La société ODP a été dissoute et la TUP autorisée par décision de son associé unique ODH le 22 mai 2017. La valorisation a été faite en coûts historiques.

Les actions des managers sont détenues :

- En partie par MOD, une « manco » créée dans le cadre de l'acquisition du 10 mai 2016.
- En partie en direct par ODH suite aux augmentations de capital du :
 - 30.11.2018 pour les porteurs des actions gratuites dites « AGA1 »
 - 30.11.2020 pour les porteurs des actions gratuites dites « AGA3 »

III. Informations relatives aux postes du bilan

III.1 Ecart d'acquisition

La prise de contrôle par INCEPT Group (anciennement Onedirect Holding – ODH) du groupe ODP le 10 mai 2016, a généré un écart d'acquisition ainsi évalué :

- Prix d'acquisition		38 052 k€
- Juste valeur des actifs et passifs de la cible ODP	:	2 196 k€
- Ecart d'acquisition		40 248 k€

La prise de contrôle par Callink (anciennement Onedirect Services – ODS) de Alliance Telecom le 21 décembre 2018, a généré un écart d'acquisition ainsi évalué :

- Prix d'acquisition	2 136 k€
- Juste valeur des actifs et passifs de la cible Alliance Telecom	- 373 k€
- Ecart d'acquisition	1 763 k€

La prise de contrôle par Callink de Wipple le 29 juillet 2022, a généré un écart d'acquisition ainsi évalué :

- Prix d'acquisition	10 599 k€
- Juste valeur des actifs et passifs de la cible Wipple	- 3 160 k€
- Ecart d'acquisition	7 439 k€

III.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

K€					
Immobilisations brutes	31/12/22	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/23
Immos Incorporelles	51 510	1.404	-177	-	52 738
Dont écarts d'acquisition	*49 450*	-	-	-	*49 450*
Immos. Corporelles hors matériel de transport	2 130	113	-1		2 242
Matériel de transport	291	378	-43	-	626
Total	53 931	1.895	- 221	-	55 606

Les acquisitions concernent essentiellement des :
- développements et licences informatiques, notamment dans le cadre du Plan de Transformation digitale 2023-2024
- du matériel informatique
- des aménagements (entrepôts et bureaux)

Les biens financés en crédit-bail et retraités en consolidation sont exclusivement du matériel de transport.

K€					
Amortissements et dépréciations	31/12/22	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
Immos Incorp.	2 051	297	-	-7	2 341
Dont écarts d'acquisition	*473*	-	-	-	*473*
Immos. Corp. hors matériel de transport	1 200	174	-1	7	1 380
Matériel de transport	170	85	-		255
Total	3 421	556	-1	-	3 976

III.3 Immobilisations financières

En K€					
Immobilisations Financières	31/12/22	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
Dépôt de garantie sur les loyers de bureaux	129	0	-12	6	123
Titres de participation	63	40	-	-6	97
TOTAL	192	40	-12	-	220

III.4 Dépréciations sur immobilisations financières

Néant

III.5 Stocks

Ils sont constitués de stocks de marchandises :

En K€		
Stocks	31/12/2022	31/12/2023
Valeur brute	7 577	7 105
Dépréciation	- 669	- 558
Valeur nette	6 908	6 547

III.6 Créances - Etat des échéances

En K€			
	31/12/2023	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Valeur brute	12 167	12 167	-
Dépréciation	- 682	- 682	-
Valeur nette	11 485	11 485	-

III.7 Comptes de régularisation

Ce poste s'élève à 1.255 k€ et correspond aux :
- charges constatées d'avance (1 036 k€)
- frais d'émission d'emprunts à répartir (219 k€)

III.8 Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société INCEPT GROUP s'élève à 10 587 087 € et est composé de 10 587 087 actions ayant une valeur nominale de 1€. Ces actions sont réparties en 3 catégories :

- 10 485 730 actions ordinaires
- 36 000 ADP (actions de préférence)
- 65 357 ADP – IT (actions de préférence à dividende prioritaire)

Variation des capitaux propres

Libellé	En €
Capitaux propres au 31 12 2022	13 793 353
Résultat de l'exercice	708 160
Variation des écarts de conversion	-31 958
Augmentation de capital	297 499
Autres éléments	-1 722
Capitaux propres au 31 12 2023	14 765 332

III.9 Provisions pour risques et charges

Ce poste comprend notamment les engagements de retraite des filiales françaises.

III.10 Dettes – Etat des échéances

Échéances des dettes	Montant au 31 12 2023	<1an	1 à 5 ans	> 5 ans
En K€				
Dettes financières	51 516	3 230	8 753	39 533
Dettes fournisseurs	10 968	10 968	0	0
Dettes fiscales et dettes sociales	3 381	3 381	0	0
Autres dettes	2 362	2 362	0	0
Produits constatés d'avance	955	955	0	0
Total	69 183	20 896	8 753	39 533

Le détail des dettes financières au 31/12/2023 est le suivant :

	capital restant dû	intérêts capitalisés	intérêts courus	TOTAL
Prêt Senior du 29 juillet 2022 - Incept	10 455 000	0	96 721	10 551 721
Prêts garantis par l'Etat (PGE) - Onedirect SAS	3 774 393	0	0	3 774 393
Prêts garantis par l'Etat (PGE) et autres prêts bancaire - Wipple	751 692	0	4 315	756 007
Autres dettes financières - Callink	0	0	0	0
Crédit-baux	99 166	0	0	99 166
Endettement hors dettes subordonnées	15 080 252	0	101 036	15 181 288
Obligations relance BPI	4 760 000	0	0	4 760 000
Endettement pour le calcul des Ratios bancaires	19 840 252	0	101 036	19 941 288
Emprunt obligataire convertible	10 387 045	9 854 366	1 303 214	21 544 624
Bridge - Avance en compte-courant - BPD	2 025 000	111 124	75 545	2 211 669
Obligations simples (dette junior)	5 000 000	2 553 542	265 640	7 819 182
Total des dettes subordonnées (hors BPI OR)	17 412 045	12 519 031	1 644 399	31 575 475
Endettement au Passif du Bilan consolidé	37 252 296	12 519 031	1 745 435	51 516 763

L'acquisition du INCEPT Group a été financée par 3 emprunts souscrits le 10 mai 2016 :

- Un emprunt obligataire convertible de 10.387k€ souscrits auprès des investisseurs et dont les intérêts sont capitalisés et dont le remboursement est prévu en totalité à l'échéance en mai 2026, à défaut de conversion en actions

- Un emprunt obligataire simple (ou « dette mezzanine » ou encore « dette junior) de 5.000k€ souscrit auprès de Naxicap et de Banque Populaire et dont les intérêts sont pour moitié capitalisés et dont le remboursement est prévu en totalité à l'échéance en novembre 2023

- Un emprunt bancaire (ou « dette senior ») de 17.000.000 € souscrit auprès d'un pool de 5 banques. La tranche A de 12.600.000 € de cet emprunt est remboursable par semestrialité et la tranche B de 4.400.000 € est remboursable à l'échéance en mai 2023. Cet emprunt a été remboursé par anticipation en totalité le 29 juillet 2022 dans le cadre de l'acquisition de Wipple et du refinancement bancaire concomitant.

L'acquisition d'Alliance Telecom a été financée par un emprunt bancaire « croissance externe » de 2.000.000€ souscrit le 21 décembre 2018 auprès du même pool de 5 banques. La tranche A de 1.300.000 € de cet emprunt est remboursable par semestrialité et la tranche B de 700.000 € est remboursable à l'échéance en mai 2025. Cet emprunt a été remboursé par anticipation en totalité le 29 juillet 2022 dans le cadre de l'acquisition de Wipple et du refinancement bancaire concomitant.

Onedirect SAS a obtenu en juin 2020 un Prêt garanti par l'Etat (PGE) de 6 millions d'euros auprès des 5 banques de la « dette senior » afin de pouvoir pallier une éventuelle augmentation durable du BFR lié au risque de raccourcissement des délais de paiement accordés par les fournisseurs et d'allongement des délais de paiement des clients. Ce prêt était remboursable initialement en juin 2021. Ce prêt sera finalement amorti en 48 mensualités de juin 2022 à juin 2026.

Dans le cadre de l'acquisition de 80% des titres de la société Wipple par la société Callink (soit 10.000 k€), une opération de refinancement a été conclue le 29 juillet 2022 au niveau de Incept Group :

- Le capital restant dû relatif au Prêt Senior du 10 mai 2016 et au Prêt croissance externe du 21 décembre 2018 (pour l'acquisition d'Alliance Telecom) a été remboursé en intégralité par anticipation, soit 6.800 k€.
- Un nouveau Prêt Senior a été mis en place par BNP Paribas (arrangeur et agent) pour 11.475 k€ décomposé en:
 - une tranche A amortissable en 12 semestrialités (10 mai 2023 au 10 novembre 2028)

 - une tranche B remboursable In Fine le 10 mai 2029
- Une Avance en compte-courant de 2.025 k€ a été accordée par Banque Populaire Développement (Naxicap) jusqu'au 31 décembre 2030. Le prêteur s'engage irrévocablement à ne pas exiger le remboursement de l'Avance avant cette échéance.
- Des Obligations Relance ont été souscrites par BPI pour un montant de 4.760 k€ et viennent à échéance le 29 juillet 2030. Elles sont subordonnées au Prêt Senior.
- La date d'échéance des Emprunts obligataires mis en place le 10 mai 2016 (Emprunt obligataire convertible « EOC » de 10.387k€ et Obligations simples « OS » de 5.000 k€) qui sont subordonnés au Prêt Senior a été reportée au 10 novembre 2030

La société Wipple a souscrit des prêts bancaires et des prêts garantis par l'Etat avant son acquisition par le groupe.

III.11 Impôts

En 2022, INCEPT Group est la société tête du groupe d'intégration fiscale qui comprenait initialement INCEPT Group et Onedirect SAS. Callink a rejoint le groupe d'intégration fiscale au 1er janvier 2019.

A compter de 2023, OD INVEST est la société tête du groupe d'intégration fiscale qui comprend OD Invest, INCEPT Group , Onedirect SAS. et Callink.

Impôts différés

Les impôts différés suivants ont été comptabilisés à la clôture :

		En K€	En K€
		31/12/2023	31/12/2022
Frais et écart d'acquisition ODP	conso	216	207
Extourne CCA achats de marchandises	France	8	35
Report déficitaires activés - filiales	Allemagne, Pays-Bas	57	100
Report déficitaires activés- Incept	conso	1184	284
Frais d'acquisition Alliance Telecom et Wipple	conso	89	87
Indemnités de fin de carrière	conso	3	19
marge sur immobilisations Kiamo et DS5	conso	1	5
differences temporaires Onedirect SAS	France	14	14
ID Actifs		1 573	751
annulation des frais d'acquisition suite TUP ODP	conso	-207	-207
Crédit-baux des véhicules	Incept	-2	-7
Etalement des frais d'émission d'emprunts	conso	0	-1
annul. de la dépréciation du mali technique TUP ATM	conso	-200	-200
Dépréciation des comptes-courants UK	France	-836	-714
ID Passifs		-1 245	-1 129
Impôt Différé net		328	-378

Preuve d'impôt

L'écart entre la charge d'impôt comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique est le suivant pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

	en K€
Résultat net consolidé	**1 280**
Charge d'impôt comptabilisée dans les comptes consolidés	915
Résultat comptable avant impôt	**2 195**
Taux d'impôt de la société mère	25,00%
Charge d'impôt théorique	**549**
Charge d'impôt supplémentaire comptabilisée	**366**

La charge d'impôt supplémentaire de 366 k€ s'explique essentiellement par

- Une régularisation sur IS de l'exercice antérieur de l'Allemagne pour + 549 k€
- La non activation de pertes fiscales pour - 157 k€ :
 - dont UK : 535k€ * 25% = 134 k€
 - Cleyver :90 k€ * 25% = 23 k€

III.12 Engagements financiers

Engagements donnés

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite s'élève à 59 k€ au 31 12 2023.

Les autres engagements sont les suivants :

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	210 000
Engagements de départ en retraite	
Gage instruments financiers	46 000 000
Nantissement de créance	10 000 000
Crédit investissement divers	4 062 500
TOTAL	**60 272 500**

Engagements reçus

L'Etat garanti le PGE souscrit en 2020 par Onedirect SAS et Wipple sont garantis par l'Etat à hauteur de 90% du capital restant dû.

III.13 Evènements postérieurs au bilan du 31 décembre 2023

Le groupe n'est pas directement exposé au conflit actuel Russo-ukrainien et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie, n'ayant pas de filiales en Ukraine ou Russie et ne réalisant pas d'opérations significatives avec ces deux pays. De façon indirecte, il est possible que le conflit crée de l'inflation, une baisse de croissance économique européenne, des perturbations logistiques, une pénurie de matériels, de pièces détachées et de matières premières dans certains secteurs sans en connaître aujourd'hui les conséquences.

IV - Autres Informations

IV.1 Résultats par activité

Exercice 2023

Contribution dans les comptes consolidés (en K€)	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation
Pôle Distribution (Onedirect et Cleyver)	59 234	2 388
Pôle Digital Workspace (Wipple)	12 759	3 840
Pôle Opérateur (Callink)	2 456	(124)
Holding	985	33
TOTAL	75 434	6 137

Exercice 2022

Contribution dans les comptes consolidés (en K€)	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation
Pôle Distribution (Onedirect)	59 357	3 915
Pôle Digital Workspace (Wipple)	4 332	330
Pôle Opérateur (Callink)	2 562	(39)
Holding	1 172	(82)
TOTAL	67 423	4 124

(*) avant Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition

IV.2 Résultats par Zone géographique

Exercice 2023

Contribution dans les comptes consolidés (en K€)	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation (*)
France [1]	44 134	6.396
Espagne	9 929	507
Italie	3 471	50
Allemagne	8 330	(311)
Royaume-Uni	6 581	(569)
Pays-Bas	2 989	64
TOTAL	75 434	6 137

[1] Incept, Onedirect, Callink, Cleyver et Wipple

(*) avant Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition

L'international contribue à hauteur de 41% au chiffre d'affaires.

L'Espagne est le 1er pays contributeur après la France, tant en chiffres d'affaires qu'en résultat d'exploitation.

Exercice 2022

Contribution dans les comptes consolidés (en K€)	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation (*)
France (1)	37 692	3 904
Espagne	9 606	528
Italie	2 910	35
Allemagne	8 632	(277)
Royaume-Uni	5988	38
Pays-Bas	2 595	(104)
TOTAL	67 423	4 124

[1] Incept, Onedirect, Callink et Wipple

(*) avant Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition

L'international contribue à hauteur de 44% au chiffre d'affaires.

L'Espagne est le 1er pays contributeur après la France, tant en chiffres d'affaires qu'en résultat d'exploitation.

IV.3 Frais de personnel et effectifs

Les charges de personnel, y compris charges sociales, s'élèvent à 10.260 k€ pour l'exercice 2023 contre 8.300 k€ pour l'exercice 2022.

Les effectifs moyens sont ainsi répartis :

Par pays	Effectifs moyens 2023	Effectifs moyens 2022
France	94	107
Espagne Portugal	41	38
Italie (*)	4	6
Allemagne	13	15
Royaume-Uni (*)	8	7
Pays-Bas (*)	3	5
Total	163	178

(*) les effectifs en charge de l'Italie, du Royaume-Uni et des Pays-Bas sont situés à Barcelone et figurent dans les comptes de la filiale Espagnole.

.

IV.4 Amortissements et provisions

Amortissements et provisions (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements	-600	-539
Dotations aux provisions de l'actif circulant	-159	-800
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Charges d'exploitation	-759	-1 339
Reprises de provision de l'actif circulant	294	699
Reprises de provision pour risques et charges	17	0
Produits d'exploitation	311	699
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-448	-640
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Résultat d'exploitation après t dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-448	-640
Dotation aux provisions financières	0	0
Reprise de provisions financières	-	-
Total net	-448	-640

IV.5 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisés pour le travail des commissaires aux comptes sur le Groupe s'élève à 98 k€ sur l'exercice 2023 comme sur l'exercice 2022.

IV.6 Rémunérations des dirigeants, distribution d'actions

L'information de rémunération des dirigeants est jugée confidentielle et n'est pas publiée

Distribution d'actions gratuites :

Le 30 novembre 2017, une distribution d'actions gratuites (plans « AGA1 » et « AGA2 » a été décidée pour les Managers. A l'issue de la période d'acquisition, l'augmentation de capital correspondante a été réalisée le 30 novembre 2018.

Le 27 novembre 2019, une distribution d'actions gratuites (plans « AGA3 » et « AGA4 » a été décidée pour les Managers. A l'issue de la période d'acquisition, l'augmentation de capital correspondante a été réalisée le 30 novembre 2020.

Le 13 décembre 2023, une distribution d'actions gratuites (plans « AGA 2023 » et « AGA 2023 Bis » a été décidée pour les Managers. A l'issue de la période d'acquisition, l'augmentation de capital correspondante sera réalisée en décembre 2024.

Covenants bancaires sur la Convention de Prêt

Les 2 ratios bancaires (covenants R2 et R3) de la Convention de Prêt du 29 juillet 2022 sont respectés au 31/12/2023 et au 31/12/2022.

IV.7 Tableau des flux de trésorerie

En K€	Exercice 2023	Exercice 2022
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 280	791
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, à l'exclusion des dépréciations sur actif circulant	643	454
Plus ou moins-values de cessions	160	100
Variation des impôts différés	-706	-144
Marge brute d'autofinancement de l'ensemble consolidé	1 377	1 201
Variation du Besoin en fonds de roulement d'exploitation	1 314	-1 577
Variation des intérêts courus	2 752	2 207
Flux net de trésorerie généré par l'activité	5 443	1 831
Acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières	-1 945	-462
Acquisition de filiales, hors disponibilités acquises	-	-8 239
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 1 945	- 8 701
Remboursements d'emprunts long terme	-2 853	-9 057
Souscription d'emprunts et autres dettes financières	-	18 260
Variation des comptes courants d'associés	354	119
Augmentation (ou Réduction) de capital en numéraire de la société-mère	298	-1 700
Frais d'augmentation de capital nets d'IS et frais d'émission d'emprunts	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 201	7 622
VARIATION DE LA TRESORERIE	1 297	752
Incidence de la variation des taux de change	-34	78
Trésorerie à l'ouverture	13 084	12 254
Trésorerie à la clôture	14 348	13 084

I. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

I.1 Référentiel comptable

La consolidation de la société INCEPT GROUP est effectuée en conformité avec les règles françaises.
Les comptes consolidés intègrent toutes les sociétés du Groupe INCEPT GROUP
Pour les exercices 2022 et 2023, les comptes consolidés couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre.
Les montants mentionnés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (k€), sauf indications contraires.

Changement de méthode

Le Règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 est abrogé et remplacé par le Règlement ANC 2020-01 du 6 mars 2020 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

L'application de ce nouveau Règlement pour l'établissement des comptes consolidés du INCEPT Group constitue un changement de méthode comptable.

Le Règlement ANC 2020-01 est appliqué de manière prospective aux transactions survenues après la date de 1ere application ainsi qu'aux contrats conclus après cette même date, sous réserve de dispositions particulières permettant une application rétrospective de quelques méthodes.

Le Groupe ayant précédemment opté pour l'application de la plupart des méthodes de référence définies par le Règlement CRC 99-02, devenues obligatoires dans le cadre du Règlement ANC 2020-01, les effets de ce changement de méthode se limitent aux points suivants :

- Au niveau de la présentation du bilan consolidé ACTIF, les écarts d'acquisition sont désormais présentés avec les Immobilisations incorporelles (ils étaient présentés sur une ligne distincte précédemment).
- Au niveau du compte de résultat :
 - les Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition sont désormais présentées en résultat d'exploitation (elles étaient présentées en dessous du résultat exceptionnel précédemment) ;
 - deux nouveaux sous-totaux ont été ajoutés au niveau du compte de résultat synthétique : « Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition » et « Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements des écarts d'acquisition ».

Conformément à l'article 4 du Règlement ANC 2020-01, le Groupe présente l'exercice comparatif de ses états de synthèse selon le format prescrit par le présent Règlement.

I.2 Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés de la société INCEPT GROUP au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes d'évaluation et de continuité d'exploitation.

Les entreprises dans lesquelles la société INCEPT GROUP exerce, directement ou indirectement, un contrôle

exclusif sont consolidées par intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;

L'incidence des opérations réciproques entre les sociétés intégrées a été éliminée tant au niveau du bilan que du compte de résultat.

Information sur les méthodes de conversion utilisées pour la consolidation des filiales étrangères

Les filiales consolidées étrangères suivantes de la société INCEPT GROUP sont situées à l'intérieur de la zone Euro :

- Onedirect Comunicaciones SLU (Espagne)
- Onedirect SRL (Italie)
- Onedirect GmbH (Allemagne)
- Onedirect Communications bv (Pays-Bas)

La filiale 01Direct Ltd est située au Royaume-Uni et établit ses comptes en livres sterling (GBP). Les comptes de bilan hors capitaux propres sont convertis au taux de clôture et les comptes de résultat au taux moyen de change de l'année. Les capitaux propres sont convertis au taux historique. L'écart résultant de la conversion en euros pour la consolidation est comptabilisé en écart de conversion.

Date de clôture des exercices des entreprises consolidées

La date de clôture des exercices de toutes les sociétés consolidées est le 31 décembre.

Faits caractéristiques

Le Groupe a poursuivi son objectif de croissance organique en étoffant son offre commerciale grâce à l'intégration de l'activité Digital WorkSpace (DWS) de WIPPLE.

A partir de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023, la société ODInvest est société tête de groupe de l'intégration fiscale avec Incept Group, OneDirect et Callink.

En date du 29 mars 2024, la société CALLINK a acquis les 20% restants du capital social et des droits de vote de la société WIPPLE, portant sa détention à 100% du capital social de ladite société.

Transmission universelle de patrimoine de la société Wipple à la société CALLINK
Le 27 mai 2024, la société CALLINK a signé un projet de déclaration de dissolution sans liquidation de la société WIPPLE par application de l'article 1844-5 du Code Civil avec effet rétroactif au 1er janvier 2024

I.3 Méthodes et règles d'évaluation

I.3.1 *Frais de recherche et de développement*

Aucune dépense de recherche et de développement n'a été engagée par le groupe au cours de l'exercice.

I.3.2 *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent dans les comptes consolidés pour leur prix d'acquisition.

Le mode d'amortissement retenu pour l'ensemble des immobilisations est le mode linéaire.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation prévue des biens par application de taux homogènes au sein du Groupe :

	Durée
Incorporels : logiciels	1 à 3 ans
Installations générales agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 6 ans

I.3.3 *Ecarts d'acquisition*

Les écarts d'acquisition éventuellement dégagés lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation d'une nouvelle filiale sont déterminés par différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres comprenant le prix d'acquisition et les coûts directs imputables, nets d'impôts,
- Et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan. Ils ne font pas l'objet d'amortissement.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan dans les provisions pour risques et rapportés aux résultats sur une période déterminée en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition.

Lorsque la prise de contrôle dégage un écart d'acquisition négatif, aucun écart d'évaluation positif n'est constaté.

Le groupe apprécie à la clôture s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué sur la base d'hypothèses à moyen terme retenues par le groupe, principalement selon le niveau de rentabilité du groupe et de ses perspectives d'avenir.

Au 31 décembre 2021, une perte de valeur a été identifié par le groupe sur l'acquisition de Alliance Telecom intervenu en 2018, une provision pour dépréciation a donc été comptabilisée pour 473 k€ à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié par le groupe, aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

I.3.4 *Contrats de location financement*

Les biens financés par crédit-bail sont considérés comme ayant été achetés à crédit :

- Ces biens sont enregistrés en immobilisation à l'actif du bilan pour la valeur du bien stipulée au contrat.
- En contrepartie, la dette financière qui représente le crédit conventionnellement obtenu pour le financement de ces biens est enregistrée au passif.

Les redevances enregistrées parmi les loyers dans les comptes individuels sont annulées par la constatation d'une charge financière et du remboursement progressif de la dette financière.

Les biens donnent lieu à l'établissement d'un plan d'amortissement.

I.3.5 *Stocks*

Les stocks font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 558 k€ au 31/12/2023, contre 669 k€ au 31/12/2022.

Onedirect SAS

Les dépréciations sont estimées comme suit en fonction de la rotation des stocks :

Références avec dernier mouvement antérieur à l'année en cours

Les références non mouvementées depuis plus d'un an sont dépréciées à 100 %.

Les articles périmés et non renouvelés, ne figurant plus sur le catalogue papier sont dépréciés à 100 %.

Cette partie de provision représente 1,04 % du stock au 31/12/2023.

Références avec dernier mouvement au cours du premier semestre

Les références n'ayant pas été mouvementées depuis plus de 6 mois sont provisionnées selon une méthode statistique fondée sur le calcul du taux de rotation des stocks par rapport au volume des ventes de l'exercice :

- si le taux de rotation > 360 jrs, taux de provision 100 %
- si 180 jrs < taux de rotation <360 jrs, taux de provision 60 %
- si le taux de rotation <180 jrs, taux de provision 40 %

Cette partie de provision représente 1,02% du stock au 31/12/2023.

Références avec dernier mouvement au cours du 2ème semestre

Les références ayant été mouvementées au cours des 6 derniers mois sont provisionnées selon une analyse ligne à ligne fondée sur le calcul du taux de rotation des stocks par rapport au volume des ventes des 3 derniers mois.

Pour les produits non mouvementés depuis 3 mois le taux de provision est de 80 %. Cette partie de provision représente 1,21 % du stock au 31/12/2023.

Pour les produits mouvementés dans les trois derniers mois :

- si le taux de rotation minimum entre la rotation du dernier mois et la rotation des 3 trois derniers mois est > 365 jours le taux de provision est de 20 %. Cette partie de provision représente 4,60 % du stock au 31/12/2023.
- si le taux de rotation minimum entre la rotation du dernier mois et la rotation des 3 trois derniers mois est compris entre 180 et 365 jours, le taux de provision est de 0%.
- si le taux de rotation minimum entre la rotation du dernier mois et la rotation des 3 trois derniers mois est < 180 jours le taux de provision est de 0%.

Le montant des stocks dépréciés au 31/12/2023 représente 8,02 % du stock total contre 8,81 % du stock total au

31/12/2022.

Wipple

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu. Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

I.3.6 *Dépréciation de créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée sur les créances douteuses, selon les modalités suivantes par pays.

Au niveau du groupe, la provision pour dépréciation des créances à 668 k€ au 31/12/2023 contre 714 k€ au 31/12/2022.

Le taux de provision représente 0,88 % du chiffre d'affaires en 2023 contre 0,96 % du chiffre d'affaires en 2022.

Onedirect SAS

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale française est de 68k€ et représente 10% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Les modalités de calcul sont les suivantes :

- Les créances douteuses (factures confiées aux prestataires Allianz Trade et Sogedi ainsi que les clients en redressement judiciaire ou en plan de sauvegarde) sont provisionnées à 100 % du montant hors taxes.
- Les créances échues depuis plus de 3 mois sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.
- Les créances échues depuis moins de 3 mois sont provisionnées selon une méthode statistique basée sur le taux de perte constatée sur l'exercice.

Espagne

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale Espagnole est de 78k€ et représente 11.7% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Les créances douteuses ainsi que les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 100 %.

Les créances échues de plus de 90 jours sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.

Italie

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale Italienne est de 128k€ et représente 19.1% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

Les créances échues depuis plus de 3 mois sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.

Allemagne

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale Allemande est de 238k€ et représente 35.6% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

Les créances échues depuis plus de 3 mois sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.

Royaume-Uni

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale Anglaise est de 20k€ et représente 3% de la

provision Groupe au 31/12/2023.

Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

Les créances échues depuis plus de 3 mois sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.

Pays-Bas

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale Néerlandaise est de 81k€ et représente 12% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

Les créances échues depuis plus de 3 mois sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.

Callink

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale est de 40k€ et représente 6% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

Les créances échues depuis plus de 3 mois sont revues au cas par cas et dépréciées le cas échéant.

Wipple

La provision pour créances douteuses enregistrée dans la filiale est de 15k€ et représente 2% de la provision Groupe au 31/12/2023.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

I.3.7 *Frais d'émission d'emprunt*

Le groupe étale les frais d'émission d'emprunt sur la durée des emprunts.

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de l'étalement des frais d'émission sur la durée de vie des emprunts.

I.3.8 *Engagements de retraite*

Les engagements retraites au 31 12 2023 s'élèvent à 59 K€ et correspondent aux engagements pour les sociétés françaises.

Onedirect SAS, INCEPT Group, Callink et Cleyver

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite ont été estimés selon la méthode rétrospective prorata temporis sur la base des hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- progression annuelle des rémunérations de 1%
- turn over de 1% par an suivant les sociétés
- taux d'actualisation de 3,17%
- taux de charges sociales de 40% pour les non cadres
- taux de charges sociales de 45% pour les cadres

Wipple

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 3,20 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans

- Taux de rotation du personnel : 5 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2017/2019

Filiales étrangères

Pour les filiales Espagne, Italie et Allemagne, les engagements n'ont pas été évalués car ils sont estimés peu significatifs car :

- l'âge moyen et l'ancienneté sont faibles
- le turnover est plus élevé que pour les entités françaises .

Au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, il n'y a pas de salariés.

I.3.9 *Autres approvisionnements*

Ce poste inclut les coûts de transport, de routage, de catalogues et autres coûts de marketing.

I.3.10 *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel comprend les plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations et les opérations inhabituelles et hors exploitation courante par leur nature.

I.3.11 *Impôts sur les bénéfices*

- **Impôts différés**

Conformément au règlement 2020-01, l'approche dite « bilantielle » a été retenue. Cette méthode consiste à :

- Constater un impôt sur les différences résultant d'une opération passée et appelée ou susceptible de se manifester, à l'avenir, par une différence entre résultat comptable et résultat fiscal ;
- Retenir la conception étendue ;
- Evaluer les impôts différés selon la méthode du report variable.

Au titre de l'exercice, les impôts différés ont été générés par :

- les impôts liés aux opérations de retraitement, d'ajustement et d'élimination pratiquées en consolidation ;
- les charges provisoirement non déductibles (Organic, participation construction).